

Pouvoir d'achat : de la perception individuelle

Au cours des dernières années, de nombreux ménages ont eu le sentiment que leur niveau de vie baissait. Pourtant, le pouvoir d'achat, au sens de la comptabilité nationale, a continué à augmenter. Apparemment incompatibles, ces deux visions traduisent en réalité deux points de vue différents qui peuvent être conciliés.

extraits de "De la perception à la mesure du pouvoir d'achat", Chroniques du CNIS (Conseil national de l'information statistique) n° 4, mars 2006.

Le fait que le terme "pouvoir d'achat" renvoie à un florilège d'interprétations différentes est source de confusion. La notion statistique usuelle de "pouvoir d'achat" est celle du "pouvoir d'achat du Revenu disponible brut des ménages" tel que le définit la comptabilité nationale. Au cours des dernières années, celui-ci a indéniablement ralenti au niveau national, mais pas reculé. Alors que le pouvoir d'achat du revenu disponible brut augmentait d'environ 3,5 % par an jusqu'en 2002 en France, sa progression a ralenti très fortement en 2003, puis il a évolué en 2004 à un rythme sensiblement plus faible que la période précédente.

Les évolutions démographiques amplifient ce phénomène. En effet, une même croissance de la richesse produite ne renvoie pas à une même réalité sociale selon que la population s'accroît ou diminue. Or, depuis les années quatre-vingt, la population s'accroît et le nombre de ménages bien davantage, du fait du vieillissement et de la décohabitation. Ainsi, au niveau national, le pouvoir d'achat par personne a baissé en 2003 et a légèrement augmenté en 2004, mais à un rythme plus lent que par le passé. [...]

Des budgets de plus en plus contraints

Les ménages sont de plus en plus contraints par des dépenses à engagement contractuel : il s'agit des sommes qui sont dépensées en début de mois, avant même tout arbitrage en matière de dépenses courantes. Ces dépenses correspon-

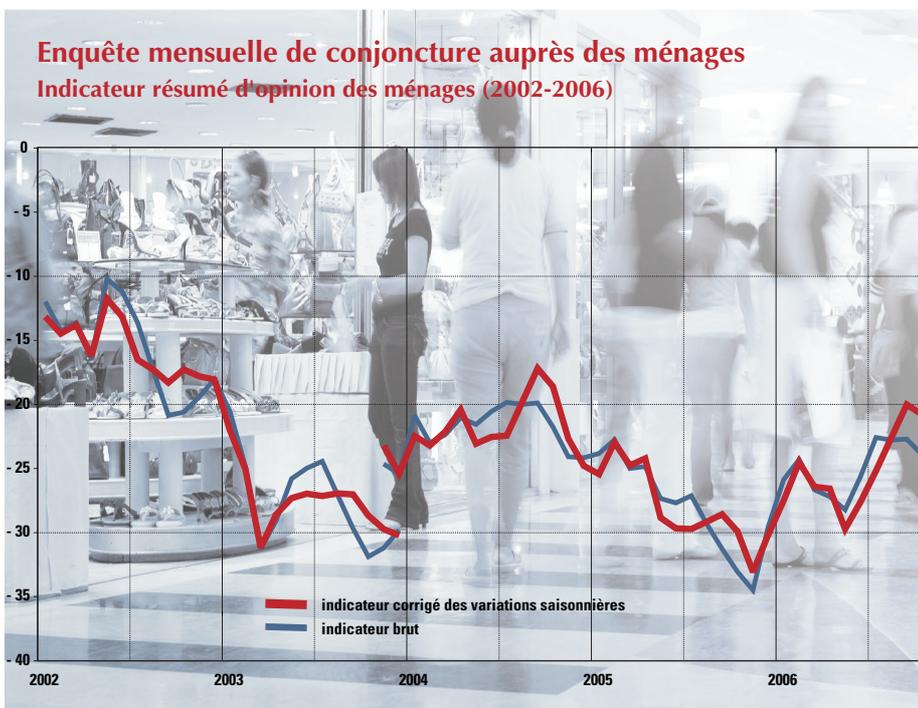
dent à des engagements difficilement négociables, au moins à court terme. Les scinder selon leur caractère plus ou moins obligatoire revêt nécessairement une part d'arbitraire. En se limitant aux seules consommations au sens de la Comptabilité nationale, les dépenses les plus fortement contraintes sont celles consacrées au logement, au chauffage, aux services de téléphonie, à l'assurance. [...]

Les dépenses contraintes représentent entre 31 % et 37 % des dépenses de consommation finale des ménages et un peu plus du quart de leur revenu disponible brut. Leur part est en légère hausse depuis 2002. Au-delà des seules dépenses de consommation au sens de la Comptabilité nationale, d'autres charges peuvent être ressenties comme contraignantes par les consommateurs. Ceux qui sont endettés, notamment pour l'achat d'un logement, ont effectivement à déboursier chaque mois une somme qui réduit leurs marges de manoeuvre. Certes, ces dépenses contribuent à accroître leur patrimoine à terme. Mais, au quotidien, elles sont ressenties comme une contrainte. En prenant en compte ces remboursements d'emprunts, les dépenses à caractère contractuel atteignent près de la moitié des dépenses des ménages. De plus, leur part a fortement progressé depuis 2002, que ce soit en proportion de la consommation totale ou du revenu disponible brut des ménages.

Les dépenses de logement (loyers et charges) sont le principal facteur de hausse. En 2000, les



à la mesure globale



L'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages permet l'étude de l'opinion qu'ont les ménages sur leur environnement économique et certains aspects de leur situation économique personnelle. Les données sont traduites en terme de soldes d'opinions favorables (+) ou défavorables (-). Le solde d'opinion mesure la différence entre le pourcentage d'opinions positives et négatives.

polices d'assurance ont beaucoup augmenté du fait de la tempête de décembre 1999. En 2004, ce sont les remboursements d'emprunts immobiliers qui progressent à cause de l'envolée des prix des logements et de l'augmentation du nombre de ménages accédants. Entre 1995 et 2001, la part des dépenses consacrée au logement s'accroît globalement de 3 points, mais différemment selon le niveau de vie des ménages. Si cette part, déjà élevée, n'augmente quasiment pas pour les ménages modestes, elle progresse pour tous les autres, et notamment les plus aisés. En revanche, en 2001, les ménages les plus modestes sont nettement plus affectés, en proportion de leur revenu

disponible. Les sommes qu'ils consacrent au logement, qu'il s'agisse d'un loyer ou de remboursements d'emprunts, représentent une charge particulièrement élevée, de l'ordre du tiers de leur consommation totale. L'évolution très dynamique des loyers et des remboursements d'emprunt depuis 2001 a certainement contribué à accroître encore cette charge sur la période récente.

Une montée en gamme, pas toujours perçue

L'évolution du pouvoir d'achat se calcule en déduisant l'augmentation des prix de la croissance des

revenus. L'augmentation des prix est appréhendée par l'indice des prix à la consommation. Son mode de calcul est une autre source possible de confusion pour les ménages. En effet, il mesure l'évolution de la dépense d'un consommateur fictif dont le panier de consommation resterait rigoureusement inchangé entre deux années consécutives. Ce panier est certes renouvelé chaque année pour être le plus proche possible de la réalité, mais l'indice ne mesure pas l'impact, sur les dépenses, de l'évolution des comportements des ménages. En effet, il a pour objectif la mesure de l'évolution des prix à structure de consommation et qualité constantes. Si les consommateurs cessent d'acquiescer un bien bon marché au bénéfice d'un bien

plus onéreux et que les prix de ces biens restent inchangés au cours du temps, l'indice des prix reste constant, alors que la dépense de consommation augmente en valeur.

L'indice des prix ne peut mesurer l'effet sur les budgets des ménages de telles substitutions qui contribuent à accroître les coûts des biens consommés. Ces substitutions peuvent être le fait de choix que font les consommateurs eux-mêmes. Ainsi, par exemple, lorsqu'ils préfèrent acheter des pains élaborés plutôt que des pains ordinaires. C'est également le cas, pour certains produits dont les prix sont orientés à la baisse (équipement en téléphonie), quand le consommateur choisit d'acquiescer un modèle plus haut de gamme. Ces arbitrages, effectués par les ménages, pèsent sur leur budget, alors que l'indice des prix de chaque bien peut stagner, voire reculer. Par ailleurs, l'arbitrage peut être contraint, si le bien a disparu du marché. Le renouvellement rapide du marché des ordinateurs en est un exemple.

Ces substitutions peuvent également être la conséquence de changements de réglementation, pour des raisons de sécurité, de santé ou de défense de l'environnement (pot d'échappement catalytique, l'obligation faite aux assureurs d'inclure la couverture "catastrophes naturelles"

dans leurs contrats, ou encore la prévention des risques domestiques).

L'accroissement de la qualité de ces produits et services est certain, mais a un coût pour le consommateur. Ce coût est peu souvent évoqué mais réel. Il est par définition absent de l'indice des prix à la consommation, puisqu'il s'explique par une différence de qualité. [...]

Le passage à l'euro a également influencé la perception qu'ont les consommateurs de la hausse des prix. Deux effets se sont conjugués pour donner le sentiment que le passage à l'euro avait joué un rôle inflationniste. D'une part, certains prix ont réellement augmenté. D'autre part, de nombreux consommateurs ont eu des difficultés à retrouver leurs repères après ce changement d'unité monétaire.

Le rôle perturbateur du passage à l'euro

Aux alentours du passage à l'euro et surtout avant la période de modération des prix consentie par les grands distributeurs en 2001, la hausse des prix dans la grande distribution a été particulièrement forte. Cette hausse a marqué les consommateurs même si elle ne portait que sur un nombre limité de produits. L'indice

d'ensemble a lui-même peu augmenté à cette époque. Après les accords de juin 2004, les prix ont reculé dans la grande distribution mais cette baisse n'a pas compensé les hausses passées. Force est, en outre, de reconnaître que les prix de nombreux biens fréquemment achetés (pain, essence, tabac...) ont beaucoup augmenté. Ainsi, la baguette ou le café en salle sont des biens de grande consommation et peu onéreux dont les prix ont crû fortement, alors que la hausse a été plus modérée pour d'autres biens dont la consommation est moins fréquente. Déjà perturbés par ces hausses notables, les consommateurs l'ont été également par le passage à l'euro qui a bouleversé leurs repères. [...]

Des hausses de prix plus importantes pour les plus modestes

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution du prix d'un panier de biens et services représentant la consommation de l'ensemble des ménages. Mais chaque catégorie de la population a sa propre structure de consommation. Ainsi l'indice des prix augmente plus pour les plus modestes essentiellement en raison des hausses de prix du tabac et du carburant. Ces deux produits, dont les prix ont flambé, pèsent beaucoup dans leur consommation. [...]

Pour être complet, il faudrait ajouter une autre dimension, afin de préciser le passage des évolutions macro-économiques à la situation de chacun. Au-delà des tendances moyennes, il serait en effet utile de préciser la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie recule en euros constants, entre deux années consécutives, voire sur plus longue période. À l'heure actuelle, le système statistique ne dispose pas de bases de données longitudinales de grande taille sur les revenus, qui permettraient de réaliser une approche individualisée des évolutions de pouvoir d'achat. Or, même si ce dernier s'accroît en moyenne, une fraction importante des personnes interrogées dans les enquêtes de conjoncture font état d'inquiétudes sur leur situation financière. Le système statistique public, qui dispose d'éléments permettant d'appréhender la dynamique des salaires individuels, doit encore progresser pour fournir des éléments analogues sur les revenus des ménages.

Texte complet consultable sur le site du CNIS
www.cnis.fr

Méthode :

Les évaluations présentées dans cet article répondent aux normes de la comptabilité nationale. Ces normes recouvrent un ensemble cohérent de méthodes et concepts définis au niveau international afin d'offrir une comparabilité des résultats économiques dans l'espace européen et mondial. Ces normes évoluent et s'enrichissent tous les dix ans afin d'intégrer les changements de l'économie tout en préservant la comparabilité des résultats dans le temps. Les évaluations présentées ici correspondent aux normes de la base conceptuelle 1995.

Définition :

Le **revenu disponible brut des ménages** additionne leurs revenus d'activité (salaires et revenus des non salariés) perçus, les prestations sociales qui leur sont versées, le solde de leurs revenus du patrimoine (intérêts et revenus financiers reçus moins ceux versés), ainsi que le solde des autres transferts (notamment assurances). Du total de ces revenus sont déduits les cotisations sociales et les impôts directs payés par les ménages (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS).

Source :

Les résultats publiés dans cet article sont issus des comptes économiques de La Réunion : comptes complets définitifs pour les années 1993 à 2003 et comptes rapides estimés pour les années 2004 et 2005. Les données 2004 et 2005 pourront faire l'objet d'une révision lors du calcul des comptes définitifs de ces années.

Les comptes économiques rapides sont produits par l'INSEE dans le cadre du projet CEROM (**comptes rapides pour l'Outre-mer**) conduit en partenariat entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM. Ils reposent sur une modélisation macroéconomique alimentée par les données disponibles six mois après la fin de l'année écoulée.

À La Réunion :

le revenu global progresse mais se partage entre des ménages de plus en plus nombreux

L'évolution du pouvoir d'achat des ménages est calculée en soustrayant l'évolution de l'indice des prix à l'évolution globale des revenus. La première étape consiste donc à mesurer la totalité des revenus versés aux ménages résidents de La Réunion. Ce revenu est dit "disponible" car il s'agit du revenu dont les ménages disposent pour toutes leurs dépenses de consommation (loyers, énergie, alimentation, santé, remboursement du capital emprunté lors d'un crédit à la consommation, etc.) ainsi que pour leur épargne. Sa progression correspond à une évolution d'ensemble qui englobe des situations individuelles très diverses.

Le revenu disponible de l'ensemble des ménages réunionnais est estimé à 9,9 milliards d'euros en 2005, en hausse de 7,4 % par rapport à 2004. Sur la décennie 1993-2005 sa valeur a progressé de 6,8% par an en moyenne. La hausse a été plus rapide à La Réunion qu'au niveau national (+ 3,5 % par an en moyenne en France) du fait de l'alignement du Smic et des prestations sociales sur les niveaux métropolitains. Si la progression du revenu disponible brut des ménages de La Réunion illustre bien la dynamique de rattrapage à l'œuvre, le niveau du revenu moyen par Réunionnais demeure encore inférieur de près de 30 % à la moyenne nationale.

La dépréciation monétaire minore le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages. Si le revenu disponible des ménages a augmenté de près de 7,4 % en valeur en 2005 à La Réunion, l'indice des prix à la consommation a crû parallèlement de 2,2 %. Ainsi, le revenu disponible exprimé en monnaie constante, c'est-à-dire le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages mesuré au niveau de l'ensemble de l'économie, a augmenté de 5,1 %. Sur la période 1993-2005, la hausse des prix a atteint 1,76 % par an en moyenne et le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages a progressé de 5 % en moyenne par an.

Revenu disponible et dépréciation monétaire

Afin de tenir compte de la croissance de la population réunionnaise, un revenu disponible moyen par habitant peut être calculé. Entre 1993 et 2005, compte tenu de la hausse de population annuelle moyenne de + 1,8 %, la hausse du pouvoir d'achat du revenu disponible par habitant n'atteint plus que + 3,2 % par an en moyenne. Il s'agit d'une évolution d'ensemble, qui n'éclaire pas sur les disparités de revenus à l'intérieur de la population.

Il serait éclairant également de mesurer l'évolution du pouvoir d'achat moyen par ménage. Si le cadre de la comptabilité nationale ne permet pas en toute rigueur de calculer ce ratio, un certain nombre de résultats peuvent renseigner sur son évolution. Au cours des quinze dernières années, le nombre de ménages a augmenté plus vite que la population car la taille des ménages s'est réduite du fait notamment du vieillissement et de l'évolution des modes de vie incitant à la décohabitation. Ainsi, entre 1990 et 2004, le nombre de ménages a progressé de 3,4 % par an en moyenne. Le revenu global se partage donc entre un nombre de ménages en croissance rapide lui aussi. De plus, la part croissante des dépenses contraintes, l'évolution des modes de consommation et les montées en gamme, évoquées dans l'article précédent, ainsi que l'inégale progression des revenus (économie de La Réunion n° 119) contribuent pour beaucoup à expliquer à La Réunion le décalage entre la mesure globale du pouvoir d'achat et le ressenti individuel des familles.

Nadine **JOURDAN**
chef de la division "comptes économiques"

À La Réunion, les revenus ont progressé beaucoup plus rapidement que les prélèvements. Les revenus d'activité ont augmenté de 6,5 % en moyenne par an. De même, le montant total des prestations sociales versées (allocations CAF, RMI, retraites, indemnités chômage) a progressé de 6,2 % en moyenne par an, soit un point de plus que les cotisations sociales et trois points de plus que les impôts payés par les ménages de La Réunion.

Revenu disponible des ménages de 1999 à 2003							
Unité : millions d'euros (euros constants)							
	1993	1998	2000	2003	2005	évolution en 2005	évolution annuelle moyenne 1993-2005
Revenus							
Revenus d'activité	4 414	5 974	6 778	8 145	9 350	8,1 %	6,5 %
Prestations sociales	1 329	1 849	1 933	2 428	2 730	4,6 %	6,2 %
Solde des revenus du patrimoine	150	153	206	277	290	3,6 %	5,6 %
Solde des transferts courants	- 132	- 176	- 215	- 203	- 230	4,5 %	4,7 %
Prélèvements							
Impôts	260	292	337	343	380	4,1 %	3,2 %
Cotisations sociales	1 025	1 187	1 382	1 631	1 880	7,1 %	5,2 %
Revenu Disponible Brut	4 476	6 321	6 983	8 673	9 880	7,4 %	6,8 %

Source : Insee, comptes économiques définitifs 1993 à 2003 et comptes rapides CEROM 2004 et 2005.